



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des violences à l'école maternelle et primaire

Question écrite n° 44196

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la violence à l'école maternelle et à l'école primaire. Selon le rapport « Violences et citoyenneté à l'école primaire » (en 2021) de Georges Fotinos, chercheur et spécialiste de la violence en milieu scolaire, la violence à l'école est présente dès l'école maternelle et primaire : atteintes verbales (290 en moyenne pour 10 000 élèves), physiques (113), harcèlement (36), vols (30), cyberviolence (15), atteintes à la laïcité (16). Si les dispositifs pour faire face à cette violence existent en interne (convocation des parents, exclusion dans une autre classe) et en externe (psychologues scolaires, le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, RASED), le référent police ou correspondant école-police est aujourd'hui considéré comme étant l'une des mesures la plus efficace. Ainsi, il souhaiterait savoir si des pistes sont envisagées afin de réaliser une plus grande prévention et une meilleur médiation face à ce risque de violences dès l'école maternelle et primaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44196

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 915

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)